



retrait de titre de séjour

Par **jupe14**, le **24/01/2011** à **21:19**

Je suis française, pacsé avec un étranger qui après obtention d'un titre de séjour temporaire m'a avoué qu'il n'a jamais eu des sentiments pour moi que c'était juste pour régulariser sa situation. qu'il en aimait une autre restée en afrique. il m'as battue plusieurs fois, m'insultait en publique. J'étais tellement amoureuse que je n'osais pas porter plainte. cette fois il m'a encore battue et sentant que je n'étais plus la même, il m'a violé pour que je tombe enceinte, qu'il ait un enfant français pour garantir sa situation. J'ai été obligé d'avorter sans qu'il ne soit au courant en lui faisant croire que j'ai fait une fausse couche.

Il m'a humilié et je voudrait savoir comment faire pour lui retirer son titre de séjour, qu'il rentre chez lui au maroc?

Merci de m'aider.

Par **Domil**, le **24/01/2011** à **22:59**

Vous n'avez pas porté plainte alors que vous prétendez qu'il vous battait

Vous n'avez pas porté plainte alors que vous prétendez qu'il vous a violé (une seule fois pour tomber enceinte ?)

Il va être difficile d'arguer de ses points.

Avisez simplement la préfecture de la fin de la vie commune et que vous avez rompu le PACS (joignez la preuve de fin de PACS)